

Tarifs 2016-2017

Restaurant scolaire / Accueil périscolaire / Accueil de loisirs

Restaurant scolaire + Repas Accueil de loisirs		Accueil périscolaire							Accueil de loisirs	
Repas maternel	Repas élémentaire	Matin (7h30 - 8h20)	Mercredi midi (12h00-12h30)	Temps d'Activités Périscolaires (15h15-16h30)	Soir le ¼h de 15h15 à 16h30 (après l'école ou les TAP)	Soir la ½h de 16h30 à 19h00 (après l'école ou les TAP)	Mercredi maternel (12h-19h repas inclus)	Mercredi élémentaire (12h-19h repas inclus)	Demi-journée (hors repas)	Journée (hors repas)

Résident à Cancale	Barème 1	≤ 400€	1,70 €	1,88 €	0,46 €	0,31 €	gratuit	0,08 €	0,15 €	4,23 €	4,41 €	2,52 €	4,17 €	
	Barème 2	401€ à 500€	2,03 €	2,26 €	0,54 €	0,37 €	gratuit	0,09 €	0,18 €	5,07 €	5,29 €	3,02 €	5,00 €	
	Barème 3	501€ à 600€	2,37 €	2,63 €	0,63 €	0,43 €	gratuit	0,11 €	0,21 €	5,92 €	6,17 €	3,53 €	5,84 €	
	Barème 4	601€ à 700€	2,71 €	3,00 €	0,72 €	0,50 €	gratuit	0,12 €	0,24 €	6,76 €	7,06 €	4,03 €	6,67 €	
	Barème 5	≥ 701€	3,39 €	3,76 €	0,90 €	0,62 €	gratuit	0,15 €	0,30 €	8,45 €	8,82 €	5,04 €	8,34 €	
	Hors commune			3,90 €	4,32 €	1,02 €	0,71 €	gratuit	0,17 €	0,35 €	9,90 €	10,27 €	6,37 €	10,53 €
	Régimes autres							+ 20% du barème 5 (tarif plein résident à Cancale)						
	Pénalité de retard									5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
	Absence injustifiée			3,39 €	3,76 €			5,00 €			8,45 €	8,82 €	5,04 €	8,34 €
	Enfant non inscrit			3,39 €	3,76 €			5,00 €			8,33 €	8,69 €	4,97 €	8,22 €

Gratuité d'un repas accordée aux familles à partir du 3ème dont les enfants prennent leur repas le même jour et ayant un quotient familial inférieur à 700€.

Réduction de 25% à partir du 3ème enfant fréquentant l'accueil de loisirs le même jour que ses frères et/ou sœurs.

Pour les enfants qui mangeraient le mercredi midi au restaurant scolaire, le tarif appliqué sera celui de la garderie du mercredi midi + celui du repas de l'enfant.



L'aide aux devoirs sera proposée tous les lundis, mardis et jeudis de la semaine. Vous devez spécifier sur le portail familles, les jours où vous souhaitez que votre enfant fasse ses devoirs avec l'équipe.

Il n'y aura pas d'aide aux devoirs les mercredis et vendredis. Ces jours seront consacrés aux activités de l'accueil de loisirs pour les mercredis et à la mise en place d'ateliers et/ou animations pour les vendredis.



RAPPEL

La prise en charge de vos enfants par les animateurs de l'accueil de loisirs se fait dès la fin du temps scolaire, les présences seront donc facturées dès lors que votre enfant sera sorti de l'enceinte de l'école maternelle et/ou élémentaire avec les animateurs.